



| | |
|--|-----------------|
| Enregistrement | E_MRI_DOC_0010 |
| Descriptif des prestations MRI sur les systèmes d'imagerie et de cytométrie | B 16/10/2014 |

Prestation : Mise à disposition d'un système de microscopie, de cytométrie ou de tomographie, surveillance et maintenance

Un descriptif détaillé des équipements est disponible sur le site Internet de la plate forme. Une procédure d'allumage et d'extinction ainsi qu'un rappel sur les risques physiques et chimiques est disponible près de chaque machine.

Montpellier RIO Imaging met en œuvre un ensemble de mesures préventives et curatives pour assurer l'opérationnalité de ses systèmes.

L'appareil est régulièrement entretenu selon un plan de maintenance dont les modalités sont indiquées dans les documents "surveillance et maintenance associées au système" disponible sur chaque description de système sur le site web.

Les dates des visites afférentes à ce plan sont indiquées sur le cahier de vie du poste d'imagerie. Les résultats sont disponibles à la demande auprès des personnes MRI habilitées.

Afin de maintenir des prestations de qualité et réduire au minimum les interruptions de service, MRI s'engage à signaler toute interruption ou dysfonctionnement des systèmes d'imagerie soit par une alerte sur le site de réservation soit par une alerte email si une réservation est en cours.

Projet collaboratif

MRI propose à ses utilisateurs un accompagnement personnalisé technique, scientifique et/ou informatique à la demande, réalisé par les ingénieurs de la plateforme selon leurs disponibilités.

Le personnel impliqué et ayant *significativement* contribué à la réussite du projet sera associé à toute publication des résultats.

Condition d'accès :

Les conditions d'accès sont celles du laboratoire ou de la tutelle hébergeant le plateau technique et sont disponibles sur le site web de la plateforme ainsi que sur des posters affichés dans chaque pièce.

Les numéros utiles de prévention, d'urgence et d'accueil du site sont affichés.

Formation technique :

Le personnel MRI habilité assure une formation opérationnelle à la première utilisation.

Les formations délivrées sont adaptées aux utilisateurs et à leurs besoins.

L'aptitude à utiliser un système est donnée par un personnel MRI habilité.

Hygiène et sécurité du site hébergeant le plateau technique :

MRI informe ses nouveaux utilisateurs des règles d'hygiène et sécurité afférentes aux différents plateaux techniques.

Les règles d'hygiène et sécurité sont celles du site hébergeant le système.



| | |
|--|-----------------|
| Enregistrement | E_MRI_DOC_0010 |
| Descriptif des prestations MRI sur les systèmes d'imagerie et de cytométrie | B 16/10/2014 |

Elles sont affichées dans chaque pièce des plateaux.
Les versions complètes sont accessibles sur demande aux personnels MRI habilités.

Consignes d'hygiène et sécurité propres au système d'acquisition :

MRI informe ses nouveaux utilisateurs des consignes d'hygiène et sécurité afférentes aux différentes machines mises à disposition.

Les consignes d'hygiène et sécurité sont celles du système. Elles sont affichées à côté de la machine.

La plate-forme informe les utilisateurs des éventuels risques LASER et RX associés aux systèmes lors de la formation opérationnelle (selon la directive 2006/25/CE du parlement Européen et du conseil du 5 avril 2006 et le code du travail Art L230-2-1 et Art. L 231-3-1).

Informatique et réseau :

Le login et le mot de passe de chaque utilisateur sont sécurisés et personnels.

L'ensemble des ordinateurs affiliés aux machines et les serveurs (réservation, identification) sont protégés par un logiciel anti-viral.

Le site de réservation en ligne est sauvegardé quotidiennement et les données peuvent être restaurées en cas de panne.

Les coordonnées d'un utilisateur (appartenance à un groupe d'utilisateurs, adresses mail, dates et nombre de connections au site de réservation et aux stations de travail, relevés de compte utilisateur) ne sauraient être transmises à tout autre tiers (supérieur hiérarchique, représentant commercial). L'ensemble de ces informations ne saurait être publié.

En accord avec les déclarations Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) #1084525 (site www.mri.cnrs.fr), #1136877 (authentification des utilisateurs sur les stations de travail) et #1150658 (gestion des comptes et des horaires machines), un utilisateur peut demander à tout moment que les informations le concernant lui soit communiquées.

Un utilisateur peut demander sa radiation du fichier central MRI à tout moment. Par voie de conséquence, il n'aura plus accès aux stations de travail.